Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260311-2026_03_10_11-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_03_10_11

FEUILLET 2026_11

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026
12 membres en exercice
09 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six le dix mars à vingt-heures heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, Frédéric PLET, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations : LE GOFF Rémi à THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie à TURBOT Paule.

Absent : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Benoît DORNIOL

OBJET : DECLASSEMENT D'UN ESPACE VERT ENHERBE SITUE A LA RESIDENCE KERILLIS

M. le Maire explique à l'assemblée que suite à la désaffectation de l'espace vert enherbé situé à la résidence Kerillis, d'une surface d'environ 530 m², il convient désormais de procéder à son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Vu la délibération **2026_03_10** prononçant la désaffectation de la surface d'environ 530 m², située à la résidence Kerillis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

- **PRONONCE** le lancement de la procédure de déclassement du domaine public et de l'intégration dans le domaine privé communal en vue d'une cession ;
- **DIT** qu'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) sera établi par un cabinet de géomètre afin de déterminer la référence cadastrale et la surface exacte qui sera cédée à l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Maire à mandater un cabinet de géomètre en vue de réaliser le bornage de la parcelle.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier y compris la modification du permis d'aménager du lotissement initial.

MAIRIE DE CAMLEZ Côtes d'Armor

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT